

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le mardi 24 septembre 2024, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 18 septembre 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Sandrine HIVERT, Emmanuelle MOUTON, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Philippe DUPUY, Julien GRUGET, David SILVA.

Excusés : Cendrine LAGRANGE, Christian BESSE a donné pouvoir à Guillaume DELPRAT.

Absents : Carla ABREU.

Présents : 15 Excusés : 2 Absente : 1 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I Décisions du Maire

a) Récapitulatif des décisions du Maire

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions (si besoin)

III Comptabilité -Finances

a) Détermination de la durée des amortissements

b) Révision du tarif des food-truck

c) Admission en non-valeur

d) Détermination du loyer du logement de la mairie

e) Détermination du prix de la location du club house du football,

f) Acquisition d'une autoportée – demande de fonds de mandat au Grand Périgueux

g) Installation de panneaux photovoltaïques au Dojo – demande de fonds de mandat Sup Eco

IV Travaux de sécurisation de l'Eglise

a) Point sur les devis

V Personnel

a) Temps partiel - Aurore ESCUDIE-

b) Modification de la délibération IHTS pour travaux supplémentaires

c) Cadeau de fin d'année du personnel – chèque « Cado »

d) Compte Personnel de Formation

VI Zonage ENR

a) Projets agrivoltaïques

VII Réfection de la Place du Foirail

a) Convention avec l'ATD pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

VIII Programme Village d'Avenir

a) Demande d'études au C.A.U.E.

IX SMD3

a) Constatation des dépôts sauvages

X Nouvelle gendarmerie

a) Convention de mise à disposition anticipée

b) Promesse de vente

XI Lotissement des Mouteix

a) Adhésion à la SPLA

XII Questions diverses

a) Enlèvement du poulailler à Peyrefond

b) Temps passé par les Services techniques pour les manifestations estivales

c) Courrier du Département

d) Demande d'utilisation des hangar Melis par une association

e) Vœux du Maire

I Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

Décision n° 14 : Aménagement de la cour maternelle – avenant n° 1- Lot Serra (pose de portillons et raccordement d'une prise ethernet sur le visiophone du portail d'entrée) : 1 245 € HT

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

Intervention de Michaël VIGIER

L'aménagement de la cour maternelle a été réalisé dans sa quasi-intégralité durant l'été, comme planifié. Il sera terminé en fin d'année avec la plantation de végétaux et la mise en place d'un potager.

Les travaux de l'espace de loisirs intergénérationnel sont commencés, une réunion de chantier est programmée ce jeudi pour faire le point sur la planification.

Une réunion « projets » a été programmée la semaine passée avec les élus et a permis de discuter des orientations sur les projets en cours ou à venir.

A ce jour, concernant l'office de tourisme, nous sommes en attente des diagnostics et des devis de réfection de la charpente demandés par le Grand Périgueux. Il conviendra ensuite de savoir comment se répartiront ces dépenses.

Le logement du premier étage de la mairie sera rénové en fin d'année suite aux dégradations des anciens locataires, lequel est parti avec des impayés conséquents. Il convient cependant d'attendre la fin de la procédure d'abandon de logement pour commencer les travaux. Olivia DARTINSET propose, afin d'éviter que ce type de soucis se reproduisent, de demander une caution et une garantie le cas échéant. Interrogé sur la subvention attribuée à l'UAV, Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'accord avec le Grand Périgueux, la commune s'engage à verser 50 % du montant de la subvention attribuée par le Grand Périgueux.

Intervention de Brigitte BAZINGETTE

La rentrée s'est bien déroulée avec des effectifs constants aux écoles et au collège (379 élèves répartis en 15 classes) où Monsieur Alex DESSENS, nouveau principal a été accueilli et remplace Madame CAJAN.

Un projet pédagogique « école-cinéma » pour un coût de 1 000 € a été financé par la commune et permettra aux enfants de bénéficier de séances de cinéma à l'Atrium.

Le PEDT a été renouvelé pour 3 ans et un thème « l'Espagne » sera travaillé tout au long de l'année scolaire.

Intervention de Nathalie DUPUY

Une réunion avec Monsieur Dumon, conseiller aux Décideurs Locaux, a été organisée et a permis de s'assurer de la bonne santé financière de la commune permettant d'envisager la réalisation d'emprunts pour finaliser des projets communaux, malgré des dépenses de personnel, toujours importantes.

Nathalie DUPUY remercie les élus l'ayant aidé à préparer les marchés des producteurs de l'été.

Le bulletin municipal est terminé et sera distribué à compter du 07 octobre. Est intégré notamment à ce bulletin un volet « commerces » où sont précisés les food-trucks présents sur la commune.

Monsieur le Maire remercie Nathalie DUPUY pour le travail réalisé.

Intervention de Pierre JAUBERTIE

Les travaux de voirie, réalisés par l'entreprise MURET, sont pratiquement terminés et se sont déroulés selon le planning prévu.

A propos de la voirie, Monsieur le Maire souhaite qu'un état des lieux soit réalisé afin de connaître pour chaque voie, l'état de la chaussée, la vitesse autorisée, la signalisation en place et le tonnage prévu le cas échéant.

Cet état des lieux permettra ainsi à la commission de mieux cibler les travaux de réfection de voirie et de prévoir les aménagements à réaliser.

Christian BESSE, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Guillaume DELPRAT et Pierre JAUBERTIE se chargeront de cette tâche.

III Comptabilité - Finances

a) Détermination de la durée des amortissements

Monsieur le Maire rappelle l'instruction M57 indique que pour les communes de moins de 3500 habitants, **seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire** (article L2321-2, 28° du CGCT).

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'études, documents d'urbanisme	202	10	Exercice suivant
Frais d'études non suivis de travaux	2031	5	
Frais de recherche et de développement	2032	5	
Frais d'insertion non suivis de travaux	2033	5	
<u>SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR :</u>			
DESIGNATION	NATURE COMPTABLE	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
- des biens mobiliers, matériel ou études	204XX1	5	Prorata Temporis
- des bâtiments et installations	204XX2	30	
- des projets d'infrastructures d'intérêt national	204XX3	40	
- Logiciels	2051	5	
- Autres immobilisations incorporelles	2088	5	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

b) Révision des tarifs des food-trucks

Monsieur le Maire indique avoir reçu des demandes d'installation de food-truck et précise qu'un tarif avait été instauré pour ce type de commerce ambulants. Il rajoute qu'il avait été omis de prendre en compte le branchement électrique lorsqu'un food-truck en utilise.

Aussi, propose-t-il de déterminer le tarif en fonction du linéaire d'emplacement occupé et du nombre de jours hebdomadaires d'utilisation, et d'intégrer le coût du branchement électrique au jour comme suit :

Tarifs food truck en fonction de la taille et nombre de jours

	Taille	3 mètres	3 à 4 mètres	4 à 6 mètres	+ de 6 m (par m supplémentaires)	Electricité
Jours consécutifs	1	4,50 €	5,00 €	5,50 €	0,40 €	2 € / jour
	2	4,50 €	5,00 €	5,50 €	0,40 €	
	3	3,60 €	4,00 €	4,40 €	0,32 €	
	4	3,60 €	4,00 €	4,40 €	0,32 €	
	5	2,70 €	3,00 €	3,30 €	0,24 €	
	6	2,70 €	3,00 €	3,30 €	0,24 €	
	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prix par semaine		21,60 €	24,00 €	26,40 €	1,92 €	

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition susvisée
- Indique que les tarifs sont applicables à compter de ce jour.

c) Admission en non-valeur

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière correspondant à des titres de recettes du budget principal des exercices de 2018 à 2019,

Considérant que Madame la Trésorière a justifié des diligences réglementaires afin de recouvrer certaines créances de la commune auprès de débiteurs mais qu'il en ressort que ces derniers sont, soit insolubles, soit sans adresse connue ou disparus,

Monsieur le Maire propose alors au Conseil d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2018	T-202-1		CAVIL Melodie	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	9,90
			Total pour CAVIL Melodie				9,90
2018	T-81-1		DUMITRU DINU Liiana	Poursuite sans effet	831-CANTINE GARDERIE	6541	106,59
			Total pour DUMITRU DINU Liiana				106,59
2018	T-361-1		GANCHEVDA Aneta	Poursuite sans effet	88-TRANSPORT SCOLAIRE	6541	16,40
2019	T-190-1		GANCHEVDA Aneta	Poursuite sans effet	88-TRANSPORT SCOLAIRE	6541	24,00
			Total pour GANCHEVDA Aneta				40,40
2018	T-176-1		LE JEAN IAURES	Poursuite sans effet	102-DIVERS	6541	163,62
			Total pour LE JEAN IAURES				163,62
2018	T-232-1		MC KEBAB	Poursuite sans effet	102-DIVERS	6541	133,32
			Total pour MC KEBAB				133,32
2018	T-204-1		PENAUD Yvette	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	63,79
			Total pour PENAUD Yvette				63,79
			TOTAL DE LA LISTE				517,62

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Admet en non-valeur les titres de recettes susvisés pour un montant de 517.62 €,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document afférant à cette affaire.

d) Détermination du loyer du logement de la mairie

Monsieur le Maire explique que le logement communal situé au 1^{er} étage de la mairie doit être rénové suite aux dégradations des précédents locataires. Il précise que les travaux de peinture nécessaires à la remise en état seront réalisés en fin d'année, une fois que le délai de procédure d'abandon, acté par huissier, sera purgé et explique qu'il serait opportun de proposer ce logement à la location en intégrant la location d'un garage situé à proximité du logement.

Il termine en indiquant la nécessité de déterminer le tarif de location de ce logement, de 120 m², avec garage et de déterminer également le montant des charges de chauffage.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'idée d'adjonction du garage à la location du logement,
- Fixe le montant du loyer au 01 janvier 2025, garage compris, à 680 € par mois,
- Fixe le montant des charges « chauffage » à 100 € par mois,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

e) Location régulière d'une salle communale à un particulier

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de location du club house de football par une administrée souhaitant exercer des cours de coaching sportif, à titre lucratif, à raison d'une heure par semaine hors vacances scolaires.

Ne s'agissant pas d'une association, Monsieur le maire indique qu'il convient de déterminer un tarif à cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe pour cette demande et cette périodicité à 6 €/ semaine ou 26 €/mois, le tarif d'utilisation de cette salle,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

f) Acquisition d'une autoportée - demande de fonds de concours au Grand Périgueux

Monsieur le Maire indique que l'autoportée KUBOTA G23 est en panne et nécessite des travaux de remise en état conséquent. Il précise que ce matériel est ancien et ne pourra pas, même réparé, permettre la tonte d'environ 30 000 m² de terrains communaux.

Il explique que la commune dispose d'un fonds de mandat, versé par le Grand Périgueux, à hauteur de 60 000 €, à utiliser sur le mandat 2020-2026, en une ou plusieurs fois,

Considérant le coût du projet estimé à 22 800 € H.T., le plan de financement permet de solliciter le versement d'une partie du fonds de mandat, soit 11 400 €, afin de permettre le financement de l'autoportée susvisée pour les Services Techniques, proposition acceptée à l'unanimité.

g) Installation de panneaux photovoltaïques au Dojo

Monsieur le Maire indique que Michaël VIGIER et Christian BESSE ont fait réaliser des propositions financières concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Il explique que la commune dispose d'un fonds de mandat « fonds vert supplément écologie », versé par le Grand Périgueux, à hauteur de 30 000 €, à utiliser sur le mandat 2020-2026, en une ou plusieurs fois,

Le coût du projet le mieux-disant s'élève à 9 336 € HT et sera financé, pour partie, par le fonds de mandat « SUP ECO » du Grand Périgueux.

IV Travaux de sécurisation de l'Eglise

a) Point sur le dossier

Michaël VIGIER rappelle le problème rencontré sur la charpente de l'église et remercie Nathalie DUPUY et Christian BESSE pour les nombreux devis qu'ils ont fait réalisés par les artisans. Il s'avère cependant que les montants annoncés cumulé des travaux sont supérieurs à 100 000 € HT et nécessitent de lancer un appel d'offres.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un architecte et voir, éventuellement, si l'ATD peut nous aider dans cette mission.

V Personnel

a) Autorisation de verser des heures supplémentaires

En fonction des besoins (remplacement pour absences, arrêts de travail), Monsieur le Maire est amené à demander à des agents d'effectuer des heures supplémentaires.

Madame la Trésorière demande qu'une délibération soit prise pour autoriser la collectivité à payer des heures supplémentaires.

Une délibération a été prise en juillet dernier mais le contrôle de légalité a demandé son annulation car il était indiqué la possibilité de verser des IHTS aux agents de catégorie A, ce qui n'est pas autorisé.

Le Conseil délibère donc à nouveau favorablement à ce sujet, en tenant compte de ce paramètre et annule la précédente délibération.

b) Demande de temps partiel - Aurore ESCUDIE

Aurore ESCUDIE a demandé un temps partiel (80 %) à compter du 01 novembre prochain. Monsieur le Maire accepte cette demande et informe qu'un appel à candidature sera lancé afin de recruter un agent sur une quotité de 7/35^{ème}.

c) Cadeau de fin d'année

Le Conseil municipal décide de maintenir le cadeau de fin d'année aux agents ainsi que son montant à ce jour, 70 €, sous forme de chèque cadeau.

d) Compte Personnel de Formation

Le Conseil municipal avait lors d'un précédent conseil défini certains critères concernant les possibilités pour les agents d'utiliser leur Compte Personnel de Formation et il convenait, avant décision finale, de saisir, pour avis, le CST, lequel a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal confirme donc ses propositions initiales à savoir la prise en charge de 25 % des frais de formation avec un maximum de 500 € par an et par agent et la non-prise en charge des frais de déplacement.

VI Zonage ENR

a) Projets photovoltaïques

Monsieur le Maire présente 2 projets agrivoltaïques situés sur le secteur de Babiaud (surface de 64 300 m² pour 5 MWc de puissance (Mégawatt crête) et le secteur des Bois de Malavaux (surface de 55 756 m² pour 3 à 3.5 MWc de puissance).

Le Conseil municipal accepte de les intégrer dans le zonage ENR dans la « rubrique agrivoltaïsme » ce qui permettra qu'ils soient étudiés lors de la révision du PLUI.

VII Réfection de la Place du Foirail

a) Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD 24

Dans le cadre de la réhabilitation de la place du Foirail, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conventionner avec l'A.T.D. 24 dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le montant de la mission s'élève à 2 640 € TTC.

L'A.T.D. 24 assiste la commune dans toute la procédure, de l'appel d'offres au choix du maître d'œuvre ainsi que pour les consultations de prestataires extérieurs (SPS, bureau de contrôle, géomètre, etc).

VIII Programme Village d'Avenir

a) Conventonnement avec le CAUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le cadre du programme « village d'Avenir ». Malaury DELAGE, chargée de mission par la Préfecture dans ce projet, a rencontré les élus pour discuter des orientations et projets envisagés par la commune et a programmé le lancement du projet.

Il convient pour cela de réaliser une étude d'aménagement de bourg destinée à réaliser un état des lieux du bourg accompagné de différents scénarii. Le CAUE s'est positionné sur ce projet et a rencontré les élus qui ont été séduits par la présentation, la compétence et l'expérience de ce cabinet. Il est ainsi proposé de leur confier cette mission pour un coût de 4 500 €, mission qui débutera fin 2025.

Accord unanime du Conseil municipal.

IX SMD3

a) Constatation de dépôts sauvages

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SMD3 lequel souhaite que les agents communaux (ou les élus), lorsque des dépôts sauvages ont été constatés sur le domaine public, regardent à l'intérieur des poubelles afin de trouver une preuve de l'identité de la personne ayant commis l'infraction.

Le Conseil municipal se montre unanimement opposé à cette demande car il ne s'agit pas d'une compétence de la commune.

X Nouvelle gendarmerie

a) Convention de mise à disposition anticipée

Dans l'hypothèse où l'acte d'acquisition ne serait pas signé avant la date d'entrée des lieux des gendarmes dans les nouveaux locaux, le Grand Périgueux souhaite signer une convention de mise à disposition anticipée des locaux.

Le Conseil municipal se montre favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la promesse de vente pour l'acquisition du terrain par le Grand Périgueux.

XI Lotissement des Mouteix

a) Adhésion à la S.P.L.A.

Lors du précédent Conseil, l'assemblée délibérante avait validé le principe d'acquérir les parcelles de la SCI Les Mouteix pour réaliser un lotissement sous maîtrise d'ouvrage de la SPLA du Grand Périgueux.

Il convient pour cela d'adhérer à la S.P.L.A. ce que proposera Monsieur le Maire, ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'après discussion avec le Grand Périgueux, il serait possible et opportun que l'acquisition des parcelles soient directement réalisées par le Grand Périgueux ce qui éviterait une acquisition par la commune suivie d'une revente ensuite au Grand Périgueux (économie des frais de notaire).

Départ de Julien Gruget

XII Questions diverses

a) Désinstallation d'un poulailler à Peyrefond

Monsieur le Maire rappelle qu'un poulailler a été installé sur une parcelle communale par un administré habitant dans le secteur de Peyrefond. Un courrier lui sera adressé avec une date butoir pour l'enlèvement complet.

Sans réaction de sa part, les Services techniques, accompagnés d'un élu et de la gendarmerie, procéderont à sa désinstallation.

b) Temps passé par les Services techniques pour les manifestations estivales

Monsieur le Maire indique que les Services Techniques sont régulièrement sollicités, principalement durant la saison estivale, pour aider les associations dans le cadre de leur manifestation (amenée, montage et démontage du matériel).

S'il n'est pas remis en cause l'aide apportée aux associations communales (lesquelles ont souvent leurs propres bénévoles qui aident à la manutention), les services techniques ont cependant dû intervenir pour le compte du Grand Périgueux à Neufont et également à Sainte Alvère.

Il précise qu'une dernière demande pour Niversac a été refusée (sollicitation pour livraison et installation de notre matériel à Niversac par nos services techniques).

Une discussion s'engage sur l'aide apportée par nos services techniques dans le cadre de demande émanant du Grand Périgueux ou d'organismes extérieurs à la commune.

Sans revenir sur les aides apportées aux associations vernoises, il est précisé que ponctuellement, les services techniques apporteront leur soutien dans le cadre de manifestations locales, (au lac de Neufont par exemple) mais qui n'interviendront pas dans un secteur plus éloigné (Niversac, Val de Louyre et Caudeau par exemple).

Il est cependant précisé que le matériel, s'il est disponible, sera gracieusement prêté.

c) Courrier du Président PEIRO

Lecture est donnée du courrier du Président Peiro sur la révision des aides apportées au monde associatif

d) Demande d'utilisation du hangar Melis par une association

L'association Les archers vernois souhaiteraient utiliser le hangar Mélis pour pratiquer leur activité du 01 octobre au 31 mars, ainsi qu'en fonction de la météo.

Il n'est malheureusement pas possible de leur donner satisfaction car ce bâtiment n'est, à ce jour, pas prévu pour accueillir du public.

e) Vœux du maire

La date a été arrêtée au samedi 18 janvier prochain à 19 h 00

f) Cadeau de fin d'année pour les aînés

Le « coffret cadeau », acheté auprès du Vigneron gourmand, très apprécié, sera reconduit cette année

L'ordre du jour est levé à 20 h 15.

Signature du Maire

Signature du secrétaire